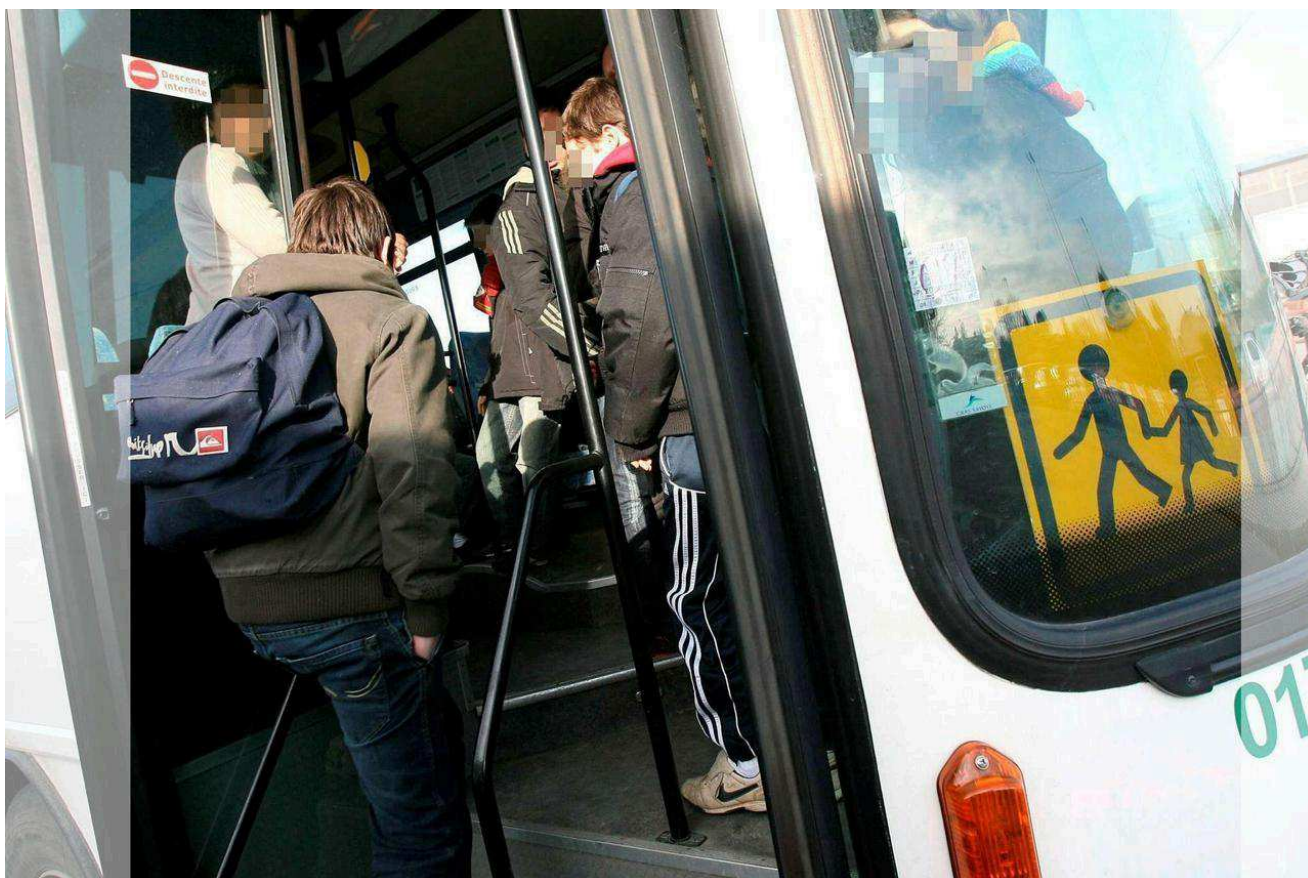


Les enfants de Lamberville et de Saint-Amand-Villages pourront prendre le bus scolaire à la rentrée



Compte tenu du nombre d'enfants concernés, Saint-Lô agglomération a décidé de maintenir le service de transport scolaire pour la ligne Lamberville - Saint-Amand-Villages (photo d'illustration). Thomas Bregardis/Archives OUEST FRANCE

Des parents d'élèves de Lamberville et de Saint-Amand-Villages, près de Saint-Lô (Manche), avaient manifesté leur mécontentement face à la décision de l'agglomération de supprimer leur desserte scolaire à la rentrée de septembre 2024. La ligne est maintenue, annonce ce jeudi 11 juillet 2024 Saint-Lô agglomération.

« **Compte tenu du nombre de familles sollicitant le service de transport scolaire pour la ligne 32C36AC Lamberville - Saint-Amand-Villages, Saint-Lô Agglomération maintient cette ligne pour la rentrée 2024** », annonce Fabrice Lemazurier, président de Saint-Lô agglomération (Manche) dans un communiqué de presse ce jeudi 11 juillet 2024.

« **Conformément au principe que j'ai rappelé lors du conseil communautaire du 1^{er} juillet dernier, Saint-Lô agglo maintient le service de transport scolaire au-delà de quatre enfants concernés** », poursuit l'élu.

Dix enfants concernés

Le sujet avait en effet été abordé lors de la dernière séance du conseil communautaire. Fabrice Lemazurier indiquait alors : « **S'il n'y a qu'un ou deux élèves, on ne peut pas maintenir la ligne. Avec cinq enfants, c'est différent** ».

Aussi, explique le président de l'agglo, « **au vu des nouvelles informations reçues de la part des maires de Saint-Amand-Villages et de Lamberville, il a donc été décidé de maintenir la ligne 32C36AC desservant Saint-Amand-Villages - Lamberville puisqu'aujourd'hui ce sont neuf familles pour dix enfants concernés** ».

« Équité territoriale »

Des familles qui avaient fait part de leur incompréhension et de leur mécontentement, il y a quelques jours.

« **Ce maintien de ligne traduit l'engagement fort de notre projet de territoire d'équilibre et d'équité territoriale** », souligne Fabrice Lemazurier.

Les familles concernées peuvent désormais inscrire leurs enfants sur le site Internet saint-lo-agglo.fr.

Emilie MICHEL.